



Le 3 avril 2014

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 avril 2014**

Les actionnaires de la société BOUYGUES sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 24 avril 2014, à 15 h 30 à CHALLENGER, 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT.

L'avis de réunion, comprenant l'ordre du jour de l'assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au BALO du 5 mars 2014.

L'avis de convocation sera publié au BALO du 9 avril 2014. Il comprendra un avis rectificatif à l'avis de réunion publié au BALO du 5 mars 2014 (changement du texte de la troisième résolution afin de permettre aux actionnaires d'opter pour un paiement du dividende en actions).

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont mis en ligne sur le site internet de la société : www.bouygues.com rubrique Finances-Actionnaires/Assemblée générale.

Tout actionnaire peut demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 44, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.